

Certaines communes de Seine-et-Marne se sont engagées sur tout ou partie de leur patrimoine. Des animations et des suivis permettent de constater des résultats très enthousiasmants. Certains sites sont de véritables foyers de la biodiversité et constituent ainsi une réelle valeur ajoutée pour la commune.

Quelques exemples de communes avec des espaces en fauche écologique :



Espace liens

Pour télécharger un guide sur la gestion différenciée

réalisé par l'ANVL et Natureparif, utilisez le lien suivant :

<http://www.natureparif.fr/fr/actualites/natureparif-et-partenariat/144-guide-de-gestion-differenciee-de-lanvl>

Pour télécharger le guide du désherbage des espaces publics

élaboré par le Conseil Général de Seine-et-Marne, utilisez le lien suivant :

<http://eau.seine-et-marne.fr/le-guide-du-desherbage>

D'autres acteurs peuvent vous accompagner vers une gestion différenciée pour la préservation de l'eau dans une démarche « zéro phyto »

et vous proposer des solutions alternatives à l'entretien chimique de vos espaces publics.

Si vous êtes situé sur la nappe de Champigny,

adressez vous à :

AQUI'Brie

2 avenue Gallieni – 77000 Melun

Tel. : 01 64 83 61 00 – Fax : 01 64 83 61 18

Pour le reste du Département, adressez vous à la :

Direction de l'Eau et de l'Environnement

Service gestion de l'eau

145 quai Voltaire - 77190 Dammarie-lès-Lys

Tél : 01 64 14 76 75

Nous contacter pour un projet concernant la biodiversité



Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne

26 route de Montarlot – 77250 Ecuellen

Tel. : 01 64 31 11 18 – Fax : 01 64 31 16 46

www.maisondelenvironnement77.fr

biodiversite@me77.fr



Préserver la Biodiversité

dans votre commune



Sensibilisation



Formation



Communication



Animation



Accompagnement technique

I LE CONTEXTE

La Région et le Département s'impliquentp. 2
 De quoi se nourrit la biodiversité ?.....p. 3

II LA GESTION DIFFERENCIEE EN ACTION

Fauche écologique : comment faire ?.....p. 4 – 5
 Autres actionsp. 6
 Animation et communicationp. 7

III LA GESTION DIFFERENCIEE EN EXEMPLE SUR LA SEINE-ET-MARNE

Communes en exemple.....p. 8
 Espace liens.....p. 8
 Nous contacter.....p. 8

La Région et le Département s'impliquent

Démarche de son agenda 21, la préservation de la biodiversité est un engagement du Conseil général de Seine-et-Marne. Après avoir réduit l'usage des désherbants sur les routes départementales, il vise, pour 2010, leur suppression. Les talus de ces routes ne sont plus fauchés qu'une fois l'an, en automne, laissant les plantes fleurir. Accepter la Nature, plutôt que de lutter contre elle, semble une tendance générale de ce siècle avec plus de sobriété, et moins de gaspillage et de pollution. Comment faire entrer la Nature dans nos villes de Seine-et-Marne ?

Lisez...
 Jean DEY
 1^{er} Vice-président chargé de l'aménagement durable et de l'environnement

Préserver la biodiversité, c'est bien sûr protéger les espèces rares, les milieux exceptionnels. Mais c'est aussi la favoriser dans les milieux ordinaires, qu'ils soient ruraux ou urbains. Pour cela il faut intégrer la biodiversité dans toutes nos décisions et pratiques. Par exemple, comme le rappelle la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, en mettant en place une gestion différenciée des espaces verts. C'est donc naturellement que la Région soutient l'action de la Maison de l'Environnement.

Michel VAMPOUILLE
 Vice-président en charge de l'environnement, du développement durable et de l'éco-région

La mise en œuvre d'une gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité bouleverse l'aspect visuel des espaces verts et les considérations esthétiques des citoyens dans un premier temps. Communiquer pour expliquer les enjeux est indispensable sous peine de compliquer l'acceptation d'un projet pourtant plein de bon sens. La Maison de l'Environnement propose gratuitement diverses actions pour aider les collectivités de Seine-et-Marne désireuses de s'engager en faveur de la biodiversité.

Formations

À destination des élus et services techniques, personnes relais, elles ont pour objectif de fournir les informations indispensables pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité ainsi que de la communication nécessairement associée. La Maison de l'Environnement propose régulièrement des sessions aux collectivités.

Conférences et colloques

À destination d'un public plus varié, l'objectif est ici de fournir les informations à un maximum de personnes. Une conférence est un moyen de sensibiliser en amont les habitants d'une commune où une gestion en faveur de la biodiversité est appliquée.

Accompagnement et animations

Les communes, en partenariat avec la Maison de l'Environnement, peuvent bénéficier de conseils techniques, d'animations de terrain auprès de scolaires ou du grand public, de la réalisation de documents de communication et panneaux signalétiques, de chantiers nature, etc.



Parcelle en fauche tardive de la commune de Favières



Sur une zone enherbée en fauche écologique, une seule coupe est pratiquée chaque année en automne. Ainsi les fleurs et herbes sauvages ont tout le temps de terminer leur cycle de développement (jusqu'à la maturité des graines).
 Du coup, les chenilles et autres larves qui se nourrissent de ces plantes ont le temps de se transformer en papillons ou en coccinelles, par exemple.
 Les butineurs profitent du nectar de fleurs auxquelles leurs trompes et langues se sont adaptées au cours des siècles. Les oiseaux profitent aussi de ce retour des insectes.

Idéalement,

les **produits de fauche** sont exportés et une **petite partie** (pas toujours la même d'une année sur l'autre) **ne sera pas coupée** (réserve d'œufs, cocons et chrysalides d'insectes).



Continuer à entretenir

Protéger la nature ne consiste pas à laisser tout pousser partout. Pas d'extrémisme, ici, c'est le bon sens qui doit s'imposer.
 Par exemple, il sera toujours impératif de couper l'herbe qui gênerait la visibilité sur un carrefour, dans un virage ou celle sur laquelle les habitants piquent-niquent habituellement !



Il faut décrire et hiérarchiser les surfaces à potentiel pour réaliser un zonage. On choisit donc de pratiquer la fauche écologique en fonction des activités humaines pratiquées sur ces sites : il peut s'agir de talus, de bords de routes, de ronds points, de parcelles de parcs et jardins, etc.

Respecter les considérations esthétiques et paysagères

Des tontes stratégiques régulières s'avèrent efficaces pour mettre en valeur les zones en fauchage écologique. Un détournement périphérique, la création de sentiers qui peuvent être rectilignes, par exemple, créent un contraste (herbe rase/ herbe haute) et une symétrie qui facilitent la compréhension et l'acceptation par les habitants de la volonté de la commune de gérer différemment.



Fauche tardive



Installer une signalétique in situ

La Maison de l'environnement propose des panneaux explicites à placer stratégiquement à proximité des sites en fauchage tardif (voir ci-contre).

Mares

Les zones humides sont réputées pour la richesse de leurs faune et flore. Cette biodiversité avait sa place autrefois grâce au dense réseau de mares que l'homme entretenait depuis des siècles. Leur réhabilitation ou leur création permet la sauvegarde de ces espèces.



Création d'une mare au collège de Lorrez-le-Bocage

**Arbres morts**

25 à 35% de la biodiversité d'une forêt dépend du bois mort ou vieux. Les insectes qui s'en nourrissent ne sont généralement pas les mêmes que ceux qui attaquent le bois vivant. Autant dire qu'il est judicieux de laisser du bois mort là où il est, au sol ou sur pied (taille en chandelle sécurisée), voire d'en réinstaller comme le refuge à insectes ci-contre.

Eclairage

L'éclairage est de plus en plus présent (villes, monuments, routes éclairées, zones d'activités). Ces éclairages génèrent une pollution lumineuse perturbant le cycle de vie et le déplacement de la faune et de la flore. Ces dysfonctionnements entrent malheureusement dans le processus de fragilisation des espèces.

Des réflexions sur la mise en place des éclairages et la durée d'éclairage sont à engager.

**Produits phytosanitaires**

La réduction ou l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires est favorable pour la flore et la faune (notamment celle qui conditionne la fertilité du sol) et préserve la qualité des eaux souterraines et de surface.

**Les plantes locales**

sont à la **base**

de la **chaîne alimentaire**

Celles qui favorisent le plus la biodiversité sont les plantes sauvages locales. Elles poussent naturellement dans nos régions sans y avoir été introduites par l'homme. Les insectes les connaissent depuis des siècles et s'y sont adaptés de façon exclusive.

On les arrache ou les remplace trop souvent par des plantes exotiques bien moins prisées par la faune locale.

Par exemple, la chenille du papillon « goutte de sang » se nourrit uniquement d'une plante sauvage : le séneçon jacobée. Ce séneçon nourrit plus de 70 autres espèces d'insectes.



En ce qui concerne les arbres et arbustes, le mieux est encore de réutiliser au maximum les essences locales pour constituer des haies et massifs en ville, dans nos jardins, etc. 150 espèces d'insectes tirent leur subsistance de l'aubépine ou encore 260 de certains saules !